

Section Désarmement, Démobilisation, Réinsertion et Réintégration

La mission

La Section Désarmement, Démobilisation, Réinsertion et Réintégration (DDRR) a en charge, selon le mandat conféré à la MINUSMA par le Conseil de Sécurité des Nations Unies à travers la Résolution 2100 (2013) : d'« Aider les autorités ... maliennes à arrêter et exécuter des programmes de Démobilisation, de Désarmement et de Réinsertion des ex combattants et de démantèlement des milices et des groupes d'autodéfense, conformément aux objectifs de réconciliation et compte tenu des besoins propres aux enfants démobilisés ».

L'Accord Préliminaire de Ouagadougou du 18 juin 2013, dans son article 6, ajoute que « le désarmement des groupes armés exigé par la CEDEAO, l'Union Africaine et le Conseil de Sécurité des Nations Unies est accepté par tous. La première étape du désarmement est le cantonnement. Ce désarmement sera finalisé après la signature de l'Accord global et définitif de paix dans le cadre du processus du DDR ». Enfin, la Résolution 2164 du 25 juin 2014, dans son paragraphe 5, souligne que le Conseil de Sécurité « Prie instamment tous les groupes armés présents au Mali de reprendre l'opération de cantonnement, appuyée et contrôlée par la MINUSMA, qui constitue une étape cruciale et concrète vers un processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) efficace, dans le cadre d'un règlement de paix global ».

Quelques activités menées par la Section DDRR

- De septembre 2013 à mai 2014, la Section DDRR a appuyé la mise en œuvre des mesures de confiance incluses dans l'Accord Préliminaire de Ouagadougou du 18 juin 2013 en soutenant l'établissement et la gestion de trois sites de pré-cantonnement au Nord Mali.
- En février 2014, lors du séminaire organisé à Bamako par la MINUSMA sur les principes et défis du cantonnement, la Section DDRR a contribué à l'élaboration du mode opératoire sur le cantonnement qui a été signé par toutes les parties prenantes (gouvernement malien et mouvements armés du Nord).
- Entre les mois d'avril et mai 2014, la Section DDRR a appuyé et participé aux missions de reconnaissance pour l'identification des futurs sites de cantonnement.
- Afin de mieux préparer la réinsertion socio-économique effective des ex-combattants, la Section DDRR a réalisé, au mois d'août 2014, une étude sur les opportunités socio-économiques au Nord du Mali.
- La Section DDRR apporte un appui technique à la Commission Technique Mixte de Sécurité (CTMS) en matière de cantonnement et DDRR.
- Depuis juin 2014, la Section DDRR appuie également l'équipe de médiation aux pourparlers d'Algérie pour la prise en compte du DDRR dans le processus de paix.

